

2008/8848 - DENOMINATION "RUE DU CEDRE" A LYON 9E.
(DIRECTION DEPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Une voie nouvelle a été réalisée à Lyon 9^e, entre la rue du Souvenir et la rue MARIETTON. Cette voie, orientée Nord-Sud, se situe plus précisément à hauteur des numéros « 46 » de la rue du Souvenir et « 85 » de la rue MARIETTON.

Cette voie est communément appelée « rue du Cèdre », du fait de la présence d'un arbre de cette espèce au début de la rue, arbre qui a été sauvé de l'abatage au moment des travaux d'aménagement.

Afin d'officialiser et de clarifier cette situation, il est nécessaire de dénommer officiellement cette voie.

En accord avec M. le Maire du 9^e arrondissement, je suggère que cette voie nouvelle soit dénommée « rue du Cèdre ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité ;

DELIBERE

La voie nouvelle, orientée Nord-Sud, située entre la rue du Souvenir et la rue Marietton, est dénommée « rue du Cèdre ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINE